



Une Europe du progrès social et du développement durable

Extrait de la motion d'orientation adoptée au 49ème congrès confédéral, novembre 2005

Vers une maîtrise de la mondialisation

La CFTC ne se satisfait pas d'un monde de plus en plus interdépendant et de moins en moins solidaire. Elle se bat pour la construction d'une mondialisation qui contribue à assurer une prospérité équitablement partagée et à promouvoir les droits humains fondamentaux et le développement durable. Elle refuse la non reconnaissance, par certains Etats, des droits sociaux et syndicaux. Ces états pratiquent, à des fins mercantiles, un dumping social nourrissant la crainte d'une mondialisation qui, loin de réduire les inégalités, ne fait que les aggraver.

Pour la CFTC, les conditions de travail, les droits syndicaux, l'exigence d'une rémunération juste et d'une bonne protection sociale sont autant de critères à respecter pour aboutir à une mondialisation de la prospérité et de la justice sociale.

Les Etats constituant l'Union Européenne doivent conserver leur pouvoir de réglementation et s'appuyer sur un dialogue social constructif avec les partenaires sociaux pour encadrer une mondialisation intégrant les dimensions sociales et environnementales qui conditionnent le développement durable et le bien être des populations.

Pour l'Europe, créer un réel souffle social et démocratique pour l'ensemble des citoyens

Les conceptions économiques ultra-libérales prônent aujourd'hui le système « anglo-saxon » comme modèle unique de société. De telles conceptions, qui non seulement ne participent pas à la construction d'un sentiment de communauté entre les peuples européens mais sont aujourd'hui rejetées par un nombre de plus en plus important de travailleurs, doivent donner lieu à une alternative. L'homme avant le profit. Le marché doit être au service des hommes et non pas l'inverse.

Il importe en premier lieu que les gouvernements nationaux soient transparents quant à leur action au niveau de l'Union européenne, afin que les intérêts qu'ils défendent soient démocratiquement contrôlés par les citoyens et leurs représentants élus.

Les institutions européennes, Banque centrale européenne, Commission européenne, Parlement européen,

doivent, par ailleurs, se départir de leur fonctionnement technocratique et veiller à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies économiques et sociales coordonnées au service de la croissance et de l'emploi, notamment en utilisant tous les instruments monétaires et budgétaires à leur disposition. Cela suppose que les statuts de la Banque centrale européenne soient réécrits de façon à ce que la monnaie unique soit mise au service d'objectifs de développement économique et social et qu'elle ne soit pas uniquement l'outil d'une maîtrise des tensions inflationnistes. Comme aux Etats-Unis, l'emploi doit être un objectif de la politique monétaire. De même, son fonctionnement doit être soumis à une forme de contrôle démocratique.

Parallèlement, la CFTC demande la mise en place des critères de convergence sociaux à atteindre par l'ensemble des pays constituant l'Union européenne ; (critères de convergence qui pourraient être proposés aux pays limitrophes).

La CFTC attend de l'Union Européenne qu'elle instaure un réel dialogue social constructif s'appuyant sur le pluralisme syndical, qu'elle soit force de propositions dans le domaine social en ne perdant pas de vue l'attente des populations, c'est-à-dire une Europe qui les protège et non une Europe qui les livre sans défense aux lois du marché.

Aujourd'hui, pour favoriser l'adhésion des populations européennes à ses projets, l'Europe doit offrir des perspectives d'avenir plus enthousiasmantes que celles proposées jusqu'à présent. La CFTC poursuivra son action pour faire reconnaître et vivre, à l'échelle européenne :

les valeurs de justice, de solidarité, d'égalité et de non discrimination ;

le développement durable fondé sur une économie sociale de marché et le plein emploi ;

une démocratie participative, une première étape dans ce sens consisterait à ce que chaque état diffuse une information régulière et lisible des décisions prises au niveau européen et des motivations qui ont conduit les politiques à faire ces choix ;

un dialogue social constructif dans les entreprises transnationales, en particulier en cas de restructuration. Dans cette optique, il paraît indispensable de transformer les comités d'entreprise européens en véritables instances de concertation ;

une politique industrielle associée à une politique de recherche et développement impulsée et coordonnée au niveau européen bénéficiant de moyens humains et financiers mutualisés ;

un soutien des régions les plus pauvres afin de favoriser une élévation de leur niveau de vie et de réduire les sources de dumping social ;

une coordination des politiques économiques, notamment au travers d'une politique de grands travaux financée par un emprunt européen en vue d'accélérer le développement des infrastructures et ainsi de dynamiser l'économie.

La CFTC a la volonté de s'investir plus encore dans les instances européennes, notamment au travers de sa participation au sein du Comité Economique et Social Européen, de la Confédération Européenne des Syndicats et des fédérations européennes. La CFTC, pour porter ses projets de société, va conforter ses actions déjà

existantes de partenariats avec les organisations syndicales européennes y compris dans les réseaux géographiques des espaces européens comme le réseau Arc Atlantique CFTC. Elle développera aussi son action dans les comités syndicaux inter frontaliers. La CFTC a également la volonté d'intensifier son action au sein des structures d'entreprises transnationales, notamment au sein des Comités d'entreprise européens.